

Réponses aux demandes complémentaires de la DEAL

Demande DEAL	Réponse	Pages modifiées
1 Concernant les émissions de poussières, justifier le nombre de points de rejets	<p>Le confinement et la mise en place de dépoussiéreur constitue la mesure principale pour limiter les émissions de poussières diffuses.</p> <p>L'intégralité des zones génératrices de poussières diffuses sont confinés dans les bâtiments. Ainsi, 20 rejets canalisés sont prévus, via des filtres à manche. Ces points de rejets sont situés au droit des équipements à l'origine de la production de poussières.</p> <p>Le nombre de points de rejet dépend du nombre d'équipements à l'origine de la production de la poussière.</p> <p>Etant donné la configuration du site, si l'on diminue le nombre de dépoussiéreur, on diminue la qualité du dépoussiérage car certains équipements ne seront plus équipés de dépoussiéreur.</p> <p>Le nombre de points de rejet a donc été optimisé pour diminuer au maximum les émissions de poussières sur le site.</p>	<p>Pages 16-17 Page 81</p>
2 Concernant le risque incendie, justifier le conformité et la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie	<p>Deux poteaux incendie sont placés sur le site. Ces deux poteaux couvrent la défense incendie pour l'ensemble du site (rayon de 100 m chacun)</p>	<p>Pages 37 et 67 Page 68</p>
3 Concernant le risques incendie, préciser l'implantation du bassin de confinement des eaux incendies et justifier son volume	<p>Les calculs D9 et D9A ont été réalisés sur les zones à risque incendie</p> <p>Les zones présentant un risque d'incendie est le hangar qui contient le sécheur et dans une bien moindre mesure le stock de palette et de sacs situé dans le hangar "ensachage et palettisation". La rétention des eaux incendie de 130 m3 sera réalisée dans le bâtiment. Ces bâtiments seront construits en rétention avec une margelle sur le pourtour. Des batardeaux mobiles seront mis en place au niveau des ouvertures pour permettre l'isolation des eaux incendies.</p>	<p>Pages 35 à 40 et annexes Pages 72 et 73</p>
4 Concernant les eaux de ruissellement, préciser la gestion des eaux et les réseaux EP et notamment si les réseaux de voirie et de toiture sont des réseaux séparés	<p>Les eaux pluviales de la voirie et les eaux pluviales des toitures seront séparées et transiteront dans deux réseaux différents.</p> <p>Les eaux pluviales des voiries sont collectées par un réseau parcourant l'ensemble du site. A l'extrémité du réseau, un déshuileur débourbeur assure le traitement des eaux avant rejet. Les objectifs de qualité de cet équipement sont de 5 mg/l pour les hydrocarbures et de 35mg/l de MES. Cet équipement permettra de traiter des éventuelles pollutions aux hydrocarbures associé à la circulation de poids lourds et les éventuelles poussières de matière première ou de ciments qui pourraient tomber sur les chaussées. Par ailleurs, dans le cas ou de la poussière viendrait à être présente sur la voirie, un balayage de la voirie sera réalisé. Cette procédure sera automatiquement réalisée par les agents d'exploitation et autant de fois que nécessaire afin de laisser la chaussée propre.</p> <p>Les eaux pluviales issues des toitures sont collectées par un réseau parcourant l'ensemble du site. Elles sont considérées comme non polluées et iront directement dans l'ouvrage de rétention sans passer par le séparateur à hydrocarbure.</p> <p>Un ouvrage de rétention qui récolte les eaux de voiries après passage dans le déshuileur débourbeur et les eaux de toiture permet de tamponner les écoulements. Cet ouvrage est enterré. L'exutoire des eaux pluviales est ensuite situé au niveau du réseau pluvial aménagé de la ZAC, qui a été dimensionné pour recueillir les eaux pluviales de la parcelle.</p>	<p>Pages 13 et 14 Pages 75 et 76</p>
5 Justifier l'absence de poussières dans les eaux de voirie	<p>L'ensemble des poussières de ciment sont confinés dans les bâtiments et au niveau de la trémie qui est couverte. Par conséquent, il n'est pas attendu de poussières de ciments au niveau des eaux pluviales.</p> <p>Toutefois, pour maîtriser le risque accidentel, un déshuileur débourbeur est mis en place pour assurer le traitement des eaux pluviales du site et ainsi éviter tout risque de dispersion de ciment dans les eaux pluviales. Par ailleurs, dans le cas ou de la poussière viendrait à être présente sur la voirie, un balayage de la voirie sera réalisé. Cette procédure sera automatiquement réalisée par les agents d'exploitation et autant de fois que nécessaire afin de laisser la chaussée propre.</p>	<p>Pages 13 Page 75 et 76</p>